



# Mairie de COURLON-SUR-YONNE

## Réunion du Conseil Municipal

### Du Vendredi 2 Juillet 2021

## Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 14 Juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire, le 2 Juillet 2021, à 20 h 30, à la salle communale - 41 rue des Préaux, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry		Jean-Luc Desmolin		
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain		Christina Rangdet		
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Vergier Christelle				

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juin 2021 est adopté. Alain Job souhaite cependant, que son intervention concernant la convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne pour gérer le dispositif de signalement, soit corrigée en remplaçant le terme « harcèlement sexuel » (mentionné dans la dite-convention) par « les discriminations pour orientation sexuelle ou identité de genre ».

### **II/ Phase 1 travaux écoles : délibération concernant le choix des entreprises**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 juin dernier. Il en ressort que 44 entreprises ont retiré le document de consultation et 12 entreprises ont répondu. L'analyse des offres a été effectuée par M. Drouin Emmanuel, architecte. Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte rendu de cette analyse et à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1- VRD : IDTP, pour un montant H.T. de 19 100,45 €
- Lot 2 – Gros Œuvre : 3JBAT, pour un montant H.T. de 15 645,20 €
- Lot 3 – Etanchéité : DITEC CHARPIN, pour un montant H.T. de 5 797,10 €
- Lot 4 – Charpente : CHEMOLLE, pour un montant H.T. de 48 143 €
- Lot 5 – Menuiserie : JOBERT, pour un montant H.T. de 13 350 €

- Lot 6 – Platerie : SCOBAT, pour un montant H.T. de 22 958,20 €
- Lot 7 – Electricité : BEL, pour un montant H.T. de 14 854,37 €
- Lot 8 – Plomberie : NADALON, pour un montant H.T. de 32 291,62 €
- Lot 9 : Peinture : LEROY SEB DECO pour un montant H.T. de 6 075,90 €

### **II/ Contrat copieurs Mairie et Ecoles**

Mme le Maire informe qu'elle a renégocié les contrats des copieurs Mairie et Ecole. La nouvelle proposition établie par la société « Dactyl du groupe Konica Minolta », consiste à regrouper ces deux contrats en un seul. Elle permet d'avoir un matériel plus performant et est plus avantageuse financièrement pour un nombre de copies identiques, soit 3 798 € H.T/an contre 4 486,30 € actuellement.

Le Conseil à l'unanimité, retient ce nouveau contrat qui prendra effet dès la livraison du matériel et ce, pour une durée de 21 trimestres et mandate Mme le Maire pour le signer.

### **III/ Délibération tableau des effectifs suite à la suppression de deux postes**

Le tableau des effectifs du personnel doit être remis à jour à chaque fois que des modifications interviennent dans les recrutements, avancements de grades ou suppression de postes. Mme le Maire rappelle que deux agents ont bénéficié d'avancements de grade. Deux postes ont été créés et les postes qu'ils occupaient, laissés vacants. Dans la mesure où aucun recrutement n'est prévu à court ou moyen terme pour amplifier les effectifs du personnel communal, une demande de suppression de ces postes a été adressée au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Yonne.

Les conseillers adoptent à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal qui prend en compte la création de deux postes par avancements de grade et la suppression des deux postes laissés vacants.

### **IV/ Affaires en cours et questions diverses**

Le Conseil procède à l'organisation du 14/07 prochain, distribue les tâches à tous les conseillers qui seront présents pour assurer le pique-nique républicain, les jeux et goûters et la retraite aux flambeaux avant le feu d'artifice.

### **V/ Questions des Conseillers**

**Jean-Luc Desmolin** remercie Antonio Soria qui a permis le don par le lycée Montpezat de Sens, de dix ordinateurs avec écrans, claviers et souris. Ce matériel est destiné aux écoles.

**Sébastien Fontenelle** souhaite savoir à quel moment les administrés pourront bénéficier de la fibre (courant 2022).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 8 juillet 2021



Mme le Maire,

Christina Rangdet,